

Séance plénière

Commission

Locale de l'Eau

26 janvier 2021

Ordre du jour

Collège des élus: présentation du SAGE, recensement des candidatures pour le Bureau de CLE

- I. Approbation du compte-rendu du 10 mars 2020
- II. Prise de connaissance des membres du Bureau issus du collège des collectivités
- III. Avis de la CLE: CTG2Q Cher
- IV. Études en cours et à venir menées par le SAGE
- V. Rapport d'activité 2020 et programme d'actions 2021 de la CLE
- VI. Questions diverses:
 - I. Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019 et 2020

I. La procédure SAGE

S'inscrit dans une politique globale de l'eau

À l'échelle Européenne

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60)

2 grands
axes



elle fixe un cadre général pour la gestion et la protection de l'eau dans chaque État membre

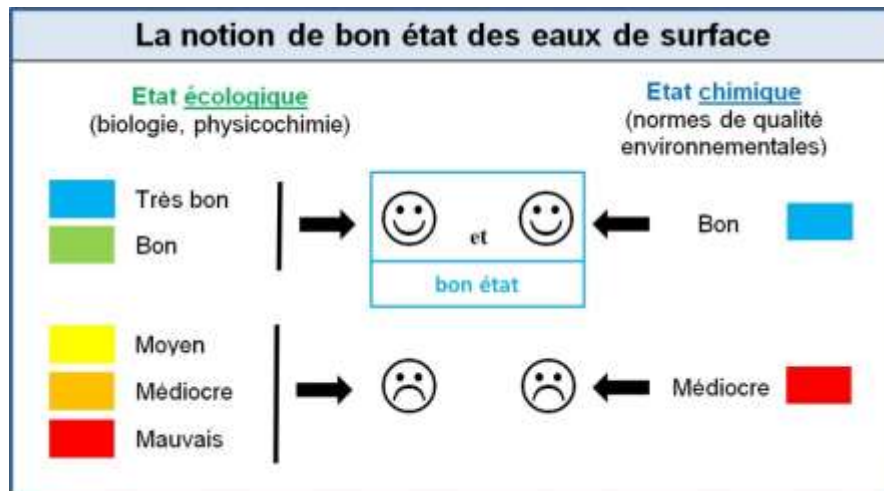
elle donne l'obligation d'atteindre un bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015, 2021, 2027

I. La procédure SAGE

À l'échelle nationale

3 lois principales :

- Loi sur l'eau du 16 décembre 1964 : création des comités de bassin et des agences de l'eau
- Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 : création des SDAGE et des SAGE
- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006: objectif d'atteinte le bon état des eaux



I. La procédure SAGE

À l'échelle des districts hydrographiques



SDAGE Loire-Bretagne

document de planification décentralisé bénéficiant d'une portée juridique qui fixe pour chaque bassin des orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il est élaboré par le Comité de bassin

Projet de SDAGE 2022-2027:

- Adopté le 22 octobre 2020
- soumis à la consultation du public et des assemblées à partir du 15 février 2022

I. La procédure SAGE

À l'échelle locale: les SAGE

- **Outil** politique et stratégique de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- **Outil** réglementaire car opposable à l'administration et aux tiers

→ **Fixe les objectifs d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques** (rivières, eaux souterraines, milieux humides, biodiversité, paysages, ...)

→ **Tient compte de l'évolution prévisible des usages** (AEP, assainissement) **et des activités** (agriculture, industrie, loisir, tourisme) **des contraintes économiques**

I. La procédure SAGE

Contenu et portée juridique du SAGE

Le SAGE comprend :

➤ un **plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)**

• opposable aux pouvoirs publics : tout programme, projet ou décision prise par l'administration, directement ou indirectement, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques doit être **compatible** avec le PAGD

➤ un **règlement**

• opposable aux tiers : tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être **conforme** avec le règlement.

I. La procédure SAGE

Le SAGE Yèvre Auron



The map shows the SAGE Yèvre Auron territory, which is an irregularly shaped area outlined in blue. It covers parts of the Cher and Allier departments. Major rivers shown include Le Cher, L'Yèvre, L'Auron, and Le Barangeon. Towns marked include Bourges, St Martin d'Auxigny, Avord, Plaimpied Givaudins, Dun/Auron, Bannegon, and Bessais le Fromental. The map is color-coded with green and yellow areas, and red dots indicating specific locations.

CARTE
D'IDENTITÉ
DU SAGE YÈVRE
AURON

126 communes

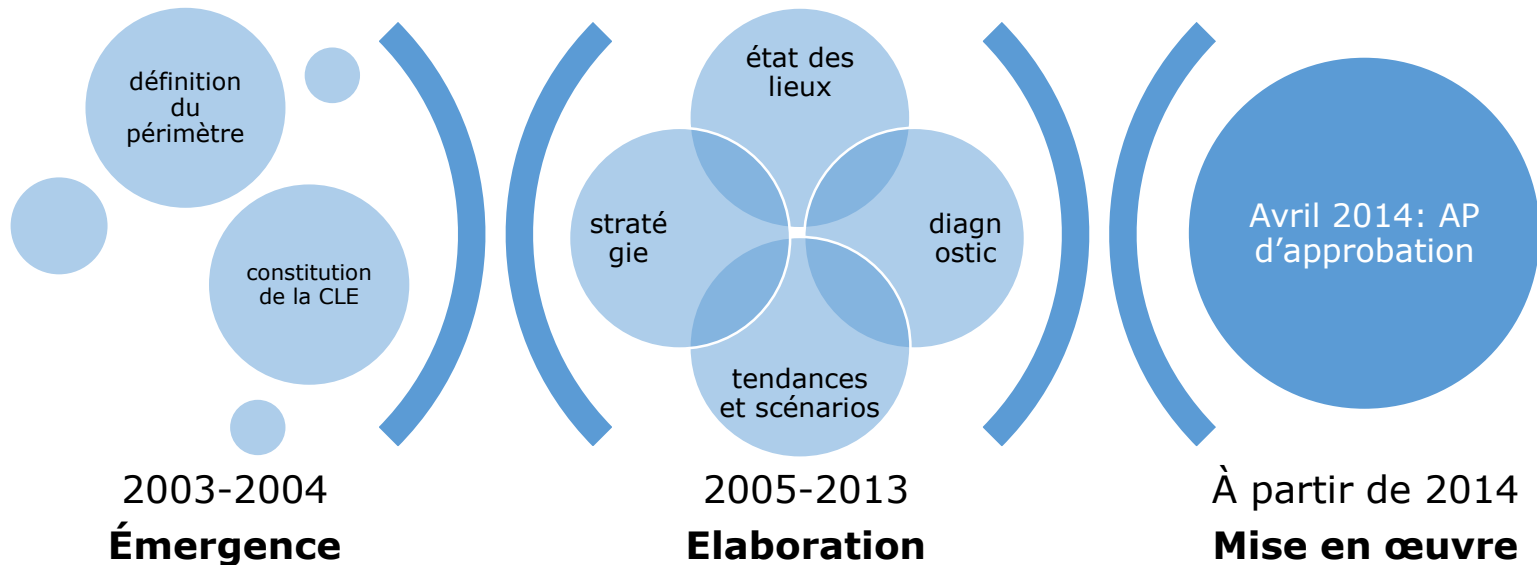
2 départements (Cher et Allier)

Une superficie de 2 370 km²

Près de 1 500 km de rivières

I. La procédure SAGE

- Élaboré en concertation – 10 ans
- Adoptée en 2014 – approuvée par Arrêté Préfectoral
- Programme d'actions défini dans :
 - le PAGD: 5 objectifs généraux déclinés en 129 dispositions
 - le règlement: 13 articles



I. La procédure SAGE

| Thématiques | Enjeux | PAGD 129 dispositions | Règlement 13 règles |
|---------------------------------|--|-----------------------------|--------------------------|
| Quantitatif | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances Respect des volumes prélevables Réduire les quantités d'eau utilisées | 22 | 3 (1,5,6) |
| AEP et eau souterraine | <ul style="list-style-type: none"> Économiser la ressources Sécuriser l'alimentation Mettre en place/poursuivre actions de reconquête de qualité de la ressource | 11 | |
| Qualité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Réduire les pollutions d'origine agricole Réduire la pollution par les collectivités et particuliers Réduire les pollutions industrielles | 43 | 4 (2,3,4,7) |
| Milieux aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la gestion par bassin versant Restaurer la morphologie des cours d'eau Restaurer la continuité écologique Réduire l'impact des plans d'eau et biefs Lutter contre les espèces invasives Connaître et protéger les zones humides | 35 | 7 (6,8,9,10,11,12,13) |
| Connaître et communiquer | <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser Sensibiliser Mutualiser et améliorer l'accès à l'information | 18 | |

I. La procédure SAGE

La Commission Locale de l'Eau

Composée de 43 membres, elle a pour mission **d'élaborer et mettre en œuvre le SAGE.**

Elle se réunit 2 fois par an en moyenne.

Ses membres sont désignés par arrêté préfectoral.

Pour fonctionner, la CLE a besoin d'une **structure porteuse** qui assure l'animation et le suivi technique, administratif et financier du SAGE: c'est l'Établissement public Loire, qui a succédé depuis 2014 au Conseil départemental du Cher.



I. La procédure SAGE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau

- chargé de préparer les dossiers et les séances de la Commission Local de l'Eau
- a délégation pour répondre aux demandes d'avis de la CLE, dans le cadre des dossiers soumis à autorisation environnementale

Le Bureau est composé de **16 membres** répartis comme suit :

- 8 issus du collège des élus:
 - Le Président et les Vice-présidents de la CLE ainsi que
 - cinq autres membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- 4 issus du collège des représentants des usager
- 4 issus du collège des représentants de l'État désignés par le Préfet coordonnateur du Bassin Loire Bretagne

I. La procédure SAGE

Les commissions thématiques

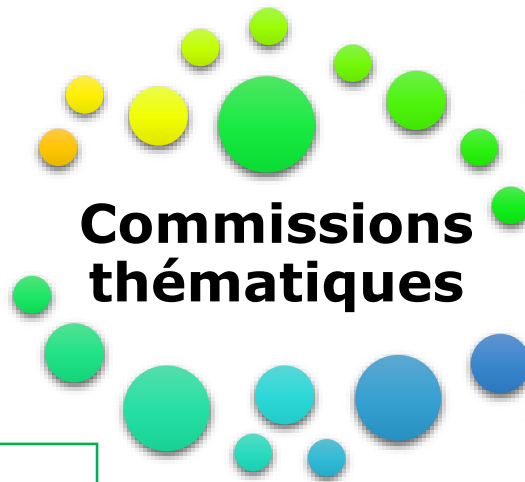
- Ouverts aux acteurs locaux non membres de la CLE
- Peuvent formuler des propositions sur les objectifs ou sur des problématiques bien précises

valorisation économique et
touristique du territoire

qualité de
l'eau

gestion
quantitative

milieux
aquatiques et
remarquables



+ appui de
COTECs

**Bureau
de CLE**

CLE

Cellule animation

II. Recensement des candidatures

Élections municipales de 2020

Ont entraîné de nouvelles désignations d'élus locaux en CLE: arrêté préfectoral n°2021-0070

+ *Extrait du règlement intérieur de la CLE:*

La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'État, est de **six années**. Ils **cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été choisis**.

Les fonctions des membres de la Commission Locale de l'Eau sont gratuites. [Art. R212-31 CE]

II. Recensement des candidatures

Vice-présidence de la Commission Locale de l'Eau

Extrait du règlement intérieur de la CLE:

Le Président est assisté de deux Vice-présidents, élus par le collège des représentants des collectivités territoriales et en son sein.

| Élus | Fonction CLE | Désigné précédemment par | Modification suite aux élections |
|--------------------|--------------|--------------------------|----------------------------------|
| Thierry VALLEE | Président | CD18 | - |
| Jean-Marie DELEUZE | VP | AMF18 - Verneuil | - |
| Bernard DUPERAT | VP | SCB | → Bourges Plus |

II. Recensement des candidatures

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Extrait du règlement intérieur de la CLE:

La composition du Bureau, sur proposition du Président élaborée à partir des candidatures ou désignation effectuées au sein de chaque collège, est arrêtée par la Commission.

II. Recensement des candidatures Bureau de CLE

| Élus | Fonction CLE | Désigné précédemment par | Modification suite aux élections |
|--------------------|--------------|--------------------------|----------------------------------|
| Thierry VALLEE | Président | CD18 | <i> membre de « droit »</i> |
| Jean-Marie DELEUZE | VP | AMF18 - Verneuil | <i> membre de « droit »</i> |
| Bernard DUPERAT | VP | SCB | Bourges Plus |
| Gilles BENOIT | | SIVY | - |
| Xavier FOU DRAT | | AMF18 - Avord | Plus membre |
| Xavier CREPIN | | AMF18 - Parnay | SCB |
| Robert HUCHINS | | Bourges Plus | Plus membre |
| Joël CROTTE | | Région CVL | - |

Dépend de l'élection VP précédente

Ordre du jour

Collège des élus: présentation du SAGE, recensement des candidatures pour le Bureau de CLE

- I. Approbation du compte-rendu du 10 mars 2020
- II. Désignation des membres du Bureau issus du collège des collectivités
- III. Avis de la CLE: CTG2Q Cher
- IV. Études en cours et à venir menées par le SAGE
- V. Rapport d'activité 2020 et programme d'actions 2021 de la CLE
- VI. Questions diverses:
 - I. Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019 et 2020

I. Approbation du compte-rendu

Séance du 10 mars 2020

Voir document transmis

II. Désignation des élus

Désignation du Vice-président

La CLE prend connaissance du résultat de l'élection du vice-président par le collège des élus.

Désignation des membres du Bureau issus du collège des élus

Le Bureau est composé de **16 membres** répartis comme suit :

- 8 issus du collège des élus:
- 4 issus du collège des représentants des usager
- 4 issus du collège des représentants de l'État

Suite aux élections municipales 2020 le collège des élus a procédé aux nouvelles désignations suivantes:

La CLE arrête la composition du Bureau telle qu'énoncée:

II. Désignation des élus

■ Collège des représentants des collectivités territoriales :

- M. Thierry VALLEE – Président de la CLE, Conseiller Départemental
- M. Jean-Marie DELEUZE – Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil
- M. Bernard DUPERAT – Vice-président de la CLE, représentant Bourges Plus
- M. Gilles BENOIT, Président du SIVY
- M. Fabien MATHIEU, Maire de Saint Laurent
- M. Xavier CREPIN représentant le SCB
- M. Benoît MOREAU, Vice-président de Bourges Plus
- M. Joël CROTTE, Conseiller régional CVL

■ Collège des représentants des usagers :

- Chambre d'agriculture du Cher
- AREA Berry
- Nature 18
- Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

■ Collège des représentants de l'Etat :

- DDT18
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- DREAL Centre Val de Loire
- AFB

III. Avis de la CLE

Contrat Territorial de gestion Quantitative et Qualitative des eaux du Cher – CTG2Q Cher

Présentation par:



Jean-Claude MORIN
Vice-président



Maxime CORNILLEAU
Animateur CTG2Q

III. Avis de la CLE

Contrat Territorial de gestion Quantitative et Qualitative des eaux du Cher – CTG2Q Cher

Le lien entre les objectifs du CTG2Q et les deux SAGE du territoire sont forts ; le contrat concourt largement à l'application des orientations définies dans les Plans d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau de ces deux documents stratégiques.

| ENJEU DU CTG2Q | OBJECTIF GLOBAL | LIEN AVEC LE PAGD DU SAGE | |
|--|---|---|-------------------------------|
| | | YEVRE-AURON | CHER AMONT |
| Prélèvement pour l'irrigation agricole et adaptation des systèmes | Diminuer les volumes prélevés, notamment estivaux, par la profession agricole | Objectif 1.2 | QT-1-D1 QT-2-D4 |
| Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes | Assurer un fonctionnement optimal des milieux naturels et des usages | Objectif 1.1 Objectif 4.2 – dispo 11 | QT-1-D4 QL-5-D2 QT-2-D3 |
| Pollutions diffuses et ponctuelles | Réduire les pollutions d'origine agricole | Objectif 3.1 | QL-5-D2 / QL-4-D2 |
| | Réduire les pollutions des collectivités | Objectif 3.2 Objectif 5.3 – dispo 4 | QL-1 |
| | Réduire les pollutions des industriels | Objectif 3.3 | / |
| Prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable | Diminuer les volumes prélevés | Objectif 2.3 | QT-2-D2 QT-2-D4 |
| Occupation des sols | Diminuer l'impact des zones urbaines sur le cycle de l'eau | Objectif 1.4 – dispo 7 | QT-2-D3 |
| Gestion des usages | Développer les synergies d'action et prévenir les conflits d'usage | Objectifs 5.1 à 5.3 Objectif 4.1 | GO-1-D1 |

III. Avis de la CLE

Contrat Territorial de gestion Quantitative et Qualitative des eaux du Cher – CTG2Q Cher

Considérant les éléments présentés, la Commission Locale de l'eau du SAGE Yèvre Auron **approuve** le projet de Contrat Territorial de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (CTG2Q) sur le bassin versant du Cher (18) et ses annexes.

Les membres de la CLE soulignent également:

- le processus de concertation qui a permis l'élaboration de ce contrat,
- l'engagement multi partenarial qui démontre l'intérêt des synergies d'action,
- la nécessité d'optimisation et de sobriété d'utilisation de la ressource en eau pour tous les usages,
- leur intérêt pour la démarche et leur volonté d'être actif dans son suivi en réaffirmant le rôle des CLE dans l'élaboration du PTGE

IV. Études en cours et à venir menées par le SAGE

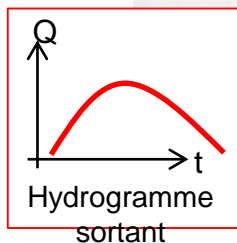
Exploitation des potentialités en termes de zone d'expansion de crues – étude ZEC

- objectif principal la **réduction du risque inondation**,
- permettent en parallèle:
 - d'**améliorer** la qualité et la quantité de **la ressource en eau** ;
 - d'**optimiser le fonctionnement des écosystèmes** ;
 - de **diminuer l'érosion** des sols ;
 - de **réduire les coûts** liés à la mise en sécurité des personnes et des biens.

Principe:

III. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Exploitation des potentialités en termes de zone d'expansion de crues – étude ZEC



IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Exploitation des potentialités en termes de zone d'expansion de crues – étude ZEC

Étude démarrée en 2019, découpée en 3 phases :

1. Description des zones d'expansion - 3 secteurs de ZEC potentielles (dont 1 scindé en 2)
2. Analyse de la fonctionnalité des ZEC - 2 sites de ZEC étudié –
3. Analyse approfondie de différents scénarios d'aménagement - 1 ZEC

**phase
en
cours**

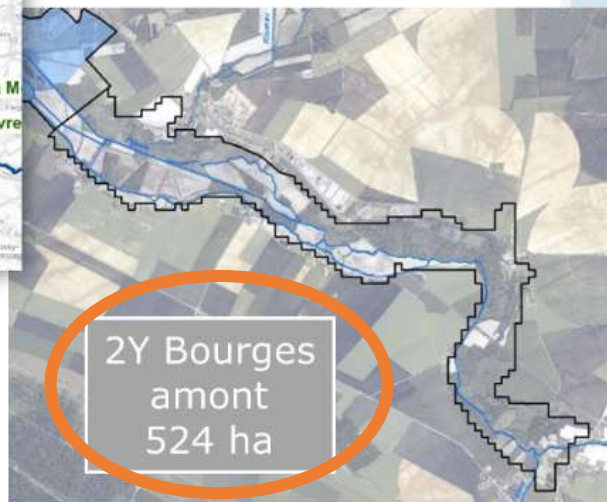
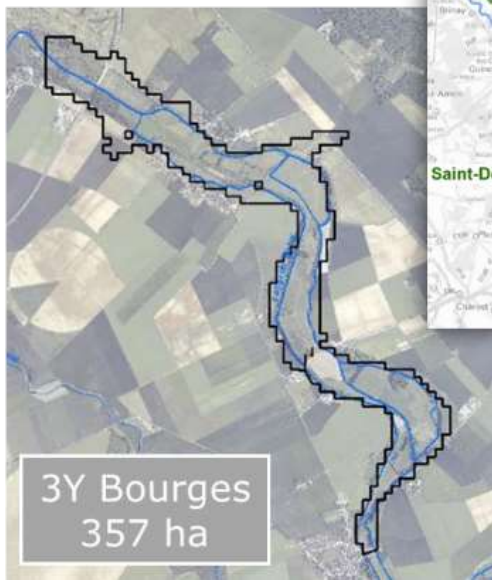
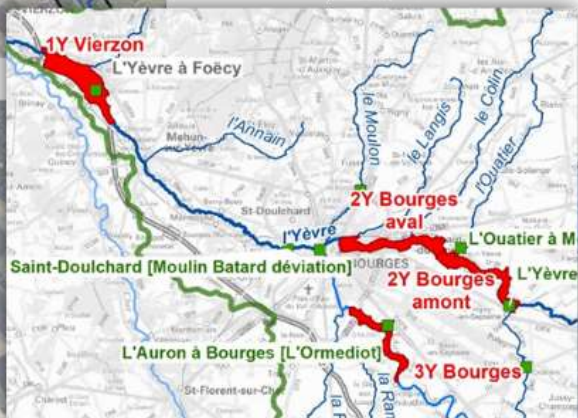
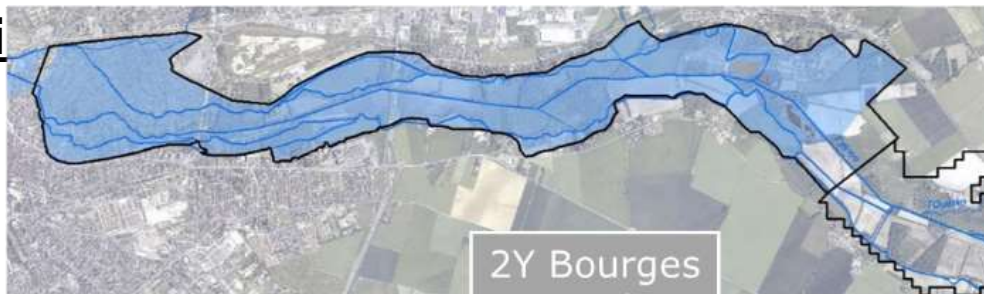
Étude mutualisée par l'EP Loire avec le SAGE Loir et CT Allier alluvial – estimée à 50 000€ sur Yèvre Auron.

Étude confiée à

Avec le concours
financier de:



IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE



IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole

Afin de gérer le déficit structurel en eau du territoire, des **volumes prélevables par usages** ont été arrêtés dans le règlement du SAGE.

- Usage AEP
- Usage agricole
- Autres usages économiques

La gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricoles repose sur 2 grands axes:

- Un volume prélevable défini par bassin (règle 1 du SAGE) et en fonction de la saison (été / hiver)
- Une modulation de ce volume en fonction de l'état de la ressource à l'instant T: c'est le protocole de gestion.

L'objectif de ce 2^{ème} axe, qui porte sur les volumes estivaux, est de permettre:

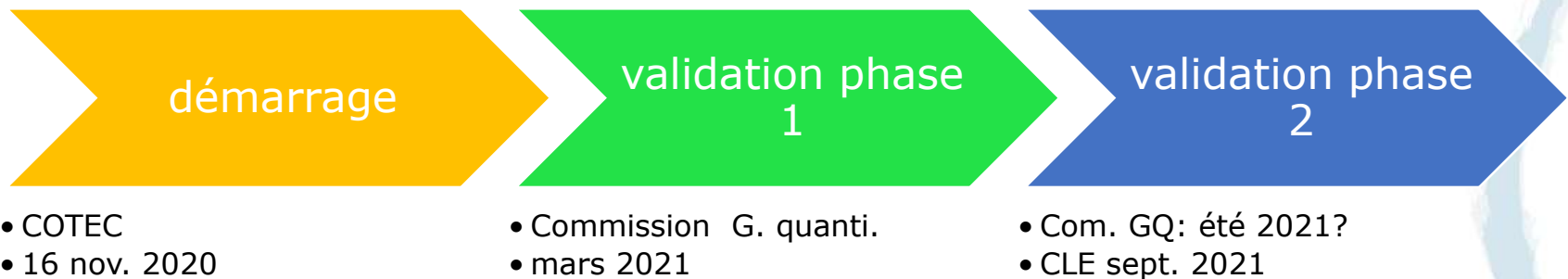
- **d'anticiper les situations de crises** (mieux garantir les débits dans les cours d'eau)
- **d'anticiper les situations de pénurie d'eau pour l'irrigation** = limiter le risque de perte de récolte lié à des restrictions tardives

IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole

Cette étude se déroulera en 2 phases :

1. Bilan et évaluation du protocole de gestion
2. Prospective et recommandations



IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole

➤ Étude confiée à

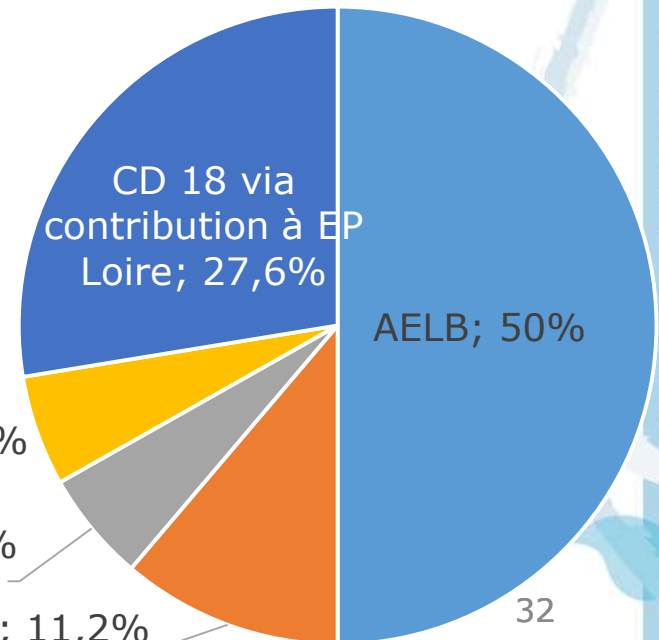


➤ Étude financée par

26 760€ TTC



UDSI 18; 5,6%
AREA Berry; 5,6%
FDAAPPMA; 11,2%



IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Effets potentiels des retenues de substitution et de volumes hivernaux complémentaires

Cette étude s'inscrit dans l'objectif 1.2 du Plan d'Aménagement et de gestion Durable du SAGE Yèvre-Auron « **Respecter les volumes prélevables définis par usage, pérenniser la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation** »

Dispositions 1.2.5 à 1.2.9 :

1.2.9

Evaluer l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique et de la mise en place de retenues de stockage d'eau sur l'état de la ressource en eau et la résorption du déficit quantitatif

- o Annuellement, les services de police de l'eau dresseront un bilan des restrictions prises en cours de campagne et des volumes prélevés et en rendront compte à la CLE
- o 5 ans après l'approbation du SAGE, la CLE conduira une étude approfondie visant à évaluer l'efficacité de cette gestion quantitative, qui quantifiera notamment son impact sur les débits d'étiage, les fréquences de franchissement des seuils et la réduction des prélèvements à conditions climatiques égales.
- o Dès l'approbation du SAGE, la CLE conduira une étude approfondie des effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires (création de ressource) pour affiner l'enveloppe de volume hivernal en vue de la modification/révision du SAGE.

des volumes prélevables hivernaux définis principalement de façon théorique sur le territoire

IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Effets potentiels des retenues de substitution et de volumes hivernaux complémentaires

L'objectif de l'étude sera de définir, grâce à une modélisation, sur chaque unité de gestion du secteur d'étude :

- Les effets potentiels de la substitution sur la ressource en eau,
- Les effets potentiels de la création de ressource hivernale,
- Consolider ou infirmer les volumes prélevables hivernaux,
- Le cas échéant définir les conditions de remplissage.

Calendrier prévisionnel pour un démarrage potentiel en septembre 2021

- Étude mutualisée avec le SAGE Cher amont
- Viser la nappe du Jurassique supérieur commune et les secteurs en tension identifiés dans le CTG2Q
- Finaliser le cahier des charges avec l'appui des services de l'Etat, BRGM, acteurs locaux
- Recherche de financements à mener

IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat : volet Climat et projet LIFE EAU

- Sur Yèvre-Auron, la gestion des usages de l'eau d'ores et déjà mise en place.
- Des volumes prélevables, définis par des 1^{ères} études datant de 2006
 - **Des effets du changement climatique ressentis**
 - Souhait de la CLE, consciente de cet enjeu fort sur le bassin Yèvre-Auron, d'être associé au projet LIFE Eau auquel l'EP Loire a porté un manifestation d'intérêt en 2017
 - Inscription dans sa feuille de route d'une étude HMUC mutualisée sur le bassin du Cher
 - bénéficiaire de données permettant **d'alimenter et renforcer les orientations stratégiques de gestion et d'actions** du territoire



IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat : volet Climat et projet LIFE EAU

Au travers de l'engagement de L'EP Loire dans ce projet LIFE, 2 axes intéresseront et mobiliseront directement le SAGE Yèvre-Auron :

- « *C-4-3- Démonstration de la mobilisation locale de chercheurs* » au travers de **l'analyse prospective-Climat de l'étude HMUC inter-SAGE** (Yèvre-Auron, Cher amont, Cher aval, Sauldres ?) sur le bassin du Cher ;

1^{er} semestre 2021: évaluer les conditions de réalisation d'une étude HMUC inter-SAGE : périmètre, financement... et l'articulation du volet climat avec les 3 autres (hydrologie, milieux, usages)

- « *C-3-3- Démonstration de la gestion locale de données pertinentes* » au travers de la mobilisation des acteurs de la CLE du SAGE Yèvre-Auron. Ces données pourront éclairer la stratégie de révision du SAGE, d'actualisation des volumes prélevables tous usages, mobilisation de retenues de substitution...

2022

IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Stage 2021 : réflexions préalables à la révision des SAGES Yèvre-Auron et Cher amont



Approuvé
en octobre
2015



Approuvé
en avril
2014

Mission confiée:

- analyser la compatibilité des deux Plans d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) avec le projet de futur SDAGE 2021-2027 ; cela apportera également un appui à l'avis que les CLE doivent rendre sur ce projet de SAGE ;
 - mener des entretiens avec les différentes parties prenantes du territoire (membres de la CLE, élus et techniciens des acteurs de l'eau et de l'urbanisme, etc.) ;
 - définir, notamment par voie de projection, les thématiques d'action pouvant amener à envisager une modification voire révision des SAGE.
- **apporter un éclairage aux deux CLE sur les besoins d'engager une modification voire une révision de leur SAGE.**

V. Rapport d'activité 2020 de la CLE



**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE YÈVRE-AURON
ANNÉE 2020**

Projet examiné en CLE du 26 janvier 2021

STRUCTURE PORTEUSE :



AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



CLE Yèvre-Auron

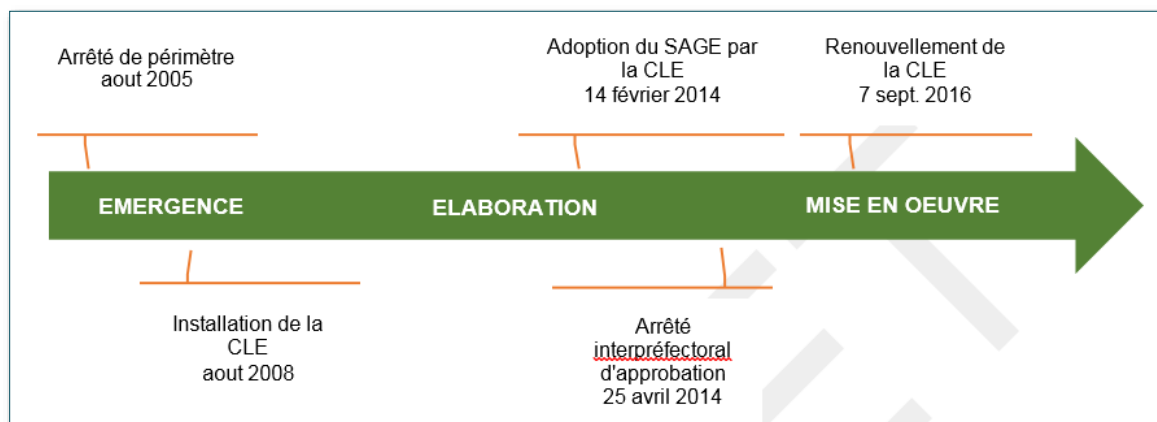


SOMMAIRE

| | | |
|-----|--|----|
| 1 | LE CONTEXTE..... | 2 |
| 1.1 | LE BASSIN YÈVRE-AURON ET LES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU | 2 |
| 1.2 | HISTORIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE | 3 |
| 1.3 | LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE | 3 |
| 1.4 | LA CELLULE ANIMATION DU SAGE | 5 |
| 2 | L'ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE..... | 6 |
| 2.1 | LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU..... | 6 |
| 2.2 | LE BUREAU DE LA CLE | 7 |
| 2.3 | LES AVIS DE LA CLE | 7 |
| 2.4 | LES COMMISSIONS DE TRAVAIL | 7 |
| 2.5 | LA CELLULE ANIMATION | 8 |
| 3 | L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION | 9 |
| 3.1 | SITE INTERNET DU SAGE | 9 |
| 3.2 | LETRE D'INFORMATION NUMÉRIQUE | 9 |
| 4 | LE SUIVI DES PROJETS EN COURS | 10 |
| 4.1 | CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES..... | 10 |
| 4.2 | CONTRAT DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE | 11 |
| 4.3 | CONTRAT TERRITORIAL GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE – CTG2Q CHER | 11 |
| 4.4 | GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU..... | 13 |
| 4.5 | L'EXPLOITATION DES POTENTIALITÉS DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES | 14 |
| 4.6 | LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE – RÈGLE 11 | 14 |
| 5 | BILAN FINANCIER | 15 |
| 6 | BILAN ET PERSPECTIVES 2021 | 16 |

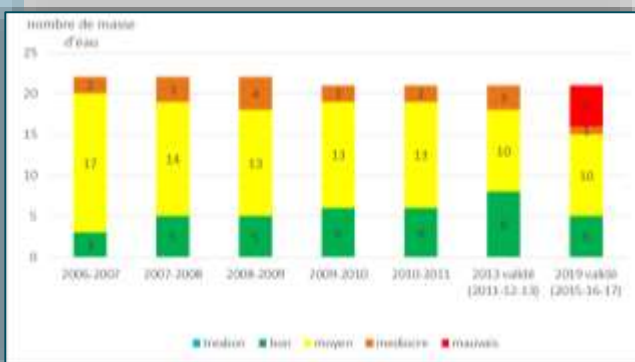
V. Rapport d'activité 2020 de la CLE

1. Contexte



- 21 masses d'eau « cours d'eau » dont :
 - 5 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
 - 10 masses d'eau en état moyen,
 - 1 masses d'eau en état médiocre
 - 5 en mauvais état.

- 11 masses d'eau souterraines
- 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry,
- 2 masses d'eau « plans d'eau »: 1 en état moyen (Étang de Craon) et 1 en état médiocre (Goule)



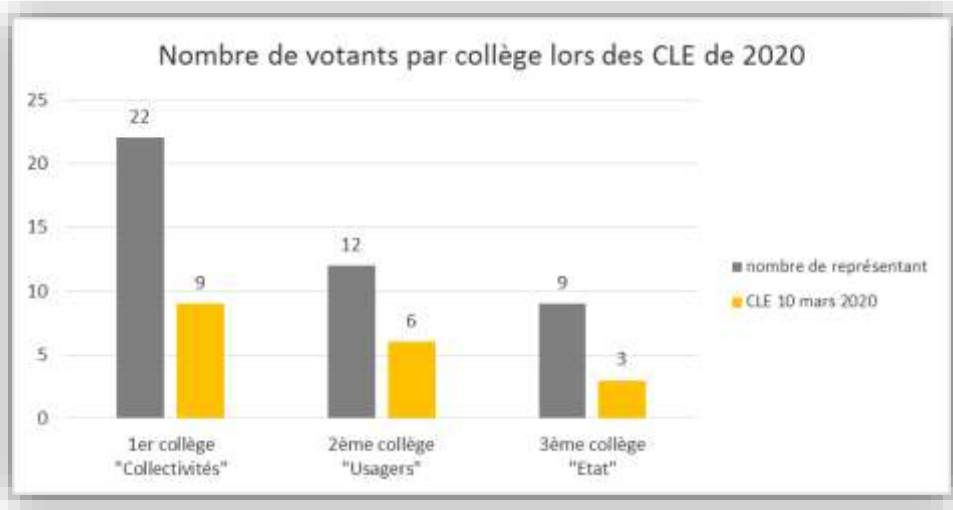
V. Rapport d'activité 2020 de la CLE

2. L'activité des instances

1. La CLE : 1 réunion
2. Le Bureau: 1 réunion (14 janvier)
3. Les avis émis, les principaux points

Commission du 10 mars 2020

| Membres de la CLE lors de la séance du 10 mars 2020 | | |
|---|----------|---------|
| en exercice | présents | votants |
| 43 | 14 | 18 |



- ✓ 1 avis sur des dossiers de demande d'Autorisation
- ✓ Précision du protocole de gestion volumétrique agricole
- ✓ Validation phase 1 étude ZEC
 - ✓ Suivi CTG2Q

V. Rapport d'activité 2020 de la CLE

2. L'activité des instances

1. La CLE : 1 réunion
2. Le Bureau: 1 réunion (14 janvier)
3. Les avis émis, les principaux points
4. Les commissions
5. La cellule animation



1 commission
Gestion
Quantitative

+ 1 Comité
technique

Cellule
animation
présente à 28
réunions de
partenaires

+ 9 « points
dossiers » +
10 jours
terrain

+ interim CTG2Q
sur 5 mois suite
au départ
animatrice dédiée

V. Rapport d'activité 2020 de la CLE

3. L'information et la communication

1. Le site Internet
2. 2 lettres d'information numérique

sage-yevre-auron.fr



Les documents officiels de SAGE



le mot du président



Rapport d'activité de la Commission Locale

La Commission Locale de l'Eau publie annuellement un rapport sur ses travaux et ses réalisations de l'année écoulée.

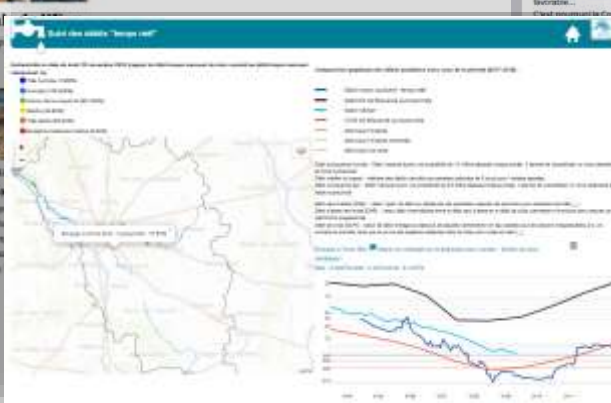


Cartes interactives du SAGE

Retour vers la situation 2019

Retour vers la situation 2020

Retour vers la situation 2021



Zone d'expansion des crues: une étude en cours
A la croisée de la prévention des inondations et du bon fonctionnement de nos rivières, les zones d'expansion des crues jouent donc de multiples rôles. Calévalement situées dans les vallées alluviales, en zones pastorales ou agricoles, leurs rives ont pu être aménagées par l'urbanisme, des infrastructures, des aménagements hydrauliques, une occupation des sols moins favorable...



Ressource en eau 2020: encore une année difficile
Après une année 2019 durant laquelle les rivières et les ouvrages de la ressource ont souffert de la sécheresse, 2020 a été aussi été marquée par le manque d'eau. Dès le mois de mai les indicateurs de suivi de la ressource montrent des signes d'alerte. La climatologie défavorable, des températures caniculaires et des épisodes ventaux ont eu pour effet de classer 2020 dans les années les plus marquées par le déficit en eau. Les cours d'eau du territoire ont connu de forts débits, surtout l'Yèvre amont et l'Auron, alors que jusqu'à des assèchs marqués et tardifs. En novembre, les débits y sont encore faibles et pour tout le territoire avec leurs niveaux moyens.

Les données 2020 de la ressource en eau



Changement climatique



CTG20 Cher: dernière ligne droite de l'élaboration

En 2020, Dorian, influenceur environnemental, découvre une nouvelle façon de travailler dans le cadre de ses grands-parents. Après quelques recherches sur Internet, il fait le tri entre les aspects du changement climatique sur le Soule, l'année 2020 a été consacrée à la mise à jour et à la validation des données documentaires constituées du CTG20 diagnostic, stratégie/feuille de route, plan d'action et plan de financement. Cette étape marque la finalisation de

V. Rapport d'activité 2020 de la CLE

4. Le suivi des projets en cours

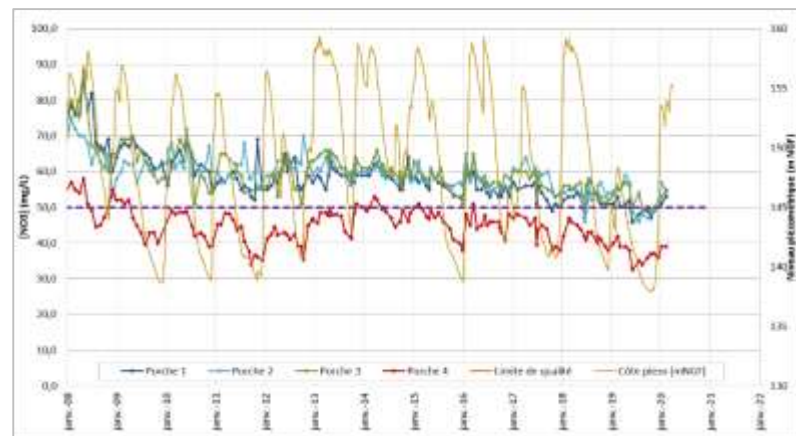
- Milieux aquatiques

- 3 CT Milieux Aquatiques
- Suivi de l'application de la règle 11 du SAGE - continuité écologique

- Captages d'eau potable

- 1 contrat de protection de captage d'eau potable – le Porche
- 1 groupe 30000 – AAC Soulangis

*Évolution taux de nitrates
captage du Porche*



V. Rapport d'activité 2020 de la CLE

4. Le suivi des projets en cours

- CTG2Q Cher
- Gestion de la ressource
 - 2020: conditions d'hydrologie et climatique exceptionnelles
 - Lancement de l'évaluation du protocole de gestion des eaux d'irrigation agricole
- Étude ZEC

V. Rapport d'activité 2020 de la CLE

5. Le bilan financier

| TYPE DE DEPENSES | | MONTANT DE DEPENSES |
|----------------------|--|---------------------|
| <u>Animation</u> | Salaires et charges de la cellule d'animation 2020 1.393 ETP* + 0.35 ETP** de renfort CTG2Q | 84 915 € |
| | Frais de fonctionnement | 5 114 € |
| | <u>Sous-total</u> | 90 029 € |
| <u>Communication</u> | Site internet | 254 € |
| | Exposition changement climatique | 106 € |
| | <u>Sous-total</u> | 360 € |
| Total 2020 | | 90 388 € |

* en 2020, le poste d'animatrice principale a été occupé à temps partiel (0,9 ETP) – les 1.393 ETP inclus le stage

** en 2020, le poste de renfort CTG2Q a été pourvu 8.5 mois, mutualisé avec le SAGE Cher amont

| recettes | Animation | Communication |
|--|-----------------|---------------|
| Agence de l'eau Loire Bretagne | 64 554 € | 53 € |
| Établissement public Loire - Contributions | 25 475 € | 307 € |
| Total | 90 029 € | 360 € |

V. Rapport d'activité 2020 de la CLE

6. Bilan 2020 et perspectives 2021

- 6^{ème} année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron
- Des programmes d'actions sur le territoire (contrat territoriaux, études...) nombreux et actifs
- Suivre la mise en œuvre du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative Cher
- Lancer en 2021 une étude des effets potentiels de la substitution et des volumes hivernaux, conjointement avec le SAGE Cher amont en synergie avec le CTG2Q
- valider la phase 2 de l'étude d'évaluation des potentialités en termes de champs d'expansion des crues et démarrer la projection d'aménagement sur un site selon la volonté des acteurs locaux
- Poursuivre et finaliser l'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole
- En 2021, la Commission Locale de l'Eau mènera une réflexion sur la nécessité de modifier ou réviser le SAGE
- La CLE continuera l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et reconduira ses actions de communications

VI. Programme d'action 2021 de la CLE

Programme d'actions de la CLE

≠

De la mise en œuvre complète du SAGE -> voir le PAGD

=

Mobilisation de la CLE, donc cellule animation + structure porteuse = études/actions menées par le SAGE

VI. Programme d'action 2021 de la CLE

Il est proposé pour l'année 2021 de:

- MAINTENIR la cellule animation avec 1 ETP d'animatrice (prévu à temps partiel 0.9ETP) et 0.546 ETP support (appui administratif, financier, technique, géomatique...);
- ACCUEILLIR un stagiaire mutualisé avec le SAGE Cher amont pour mener les réflexions préalables à la révision du SAGE ;
- MAINTENIR les études, actions et l'accompagnement engagés en 2020 ;
- RÉALISER une étude mutualisée avec le SAGE Cher amont, en synergie avec le CTGQQ, pour évaluer les effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires, estimée à 160 000€ (pour les 2 territoires) ;
- PARTICIPER au suivi du volet Climat du projet LIFE et aux réflexions / lancement d'une étude HMUC bassin du Cher, mutualisés avec les SAGE Cher aval et Cher amont.

VI. Programme d'action 2021 de la CLE

Propositions traduites en terme de mobilisation de la cellule animation

| Thème | Cellule complète 1.546 ETP | Dont temps animatrice |
|--|-------------------------------|-----------------------|
| Animation SAGE (réunions CLE, Bureau, Commissions...) | 16% | 15% |
| Traitement des demandes d'avis | 5% | 5% |
| Actions de communication (site internet, lettres d'info, rapport d'activité, plaquette, Tableau de Bord...) | 12% | 10% |
| Étude ZEC | 7% | 9% |
| Étude d'évaluation du protocole de GVOL | 7% | 10% |
| Étude des effets potentiels de la substitution | 8% | 11% |
| Stage, conjointement avec le SAGE Cher amont, sur l'évaluation préalable à la révision des 2 SAGE | 8% | 8% |
| Volet Climat du projet LIFE et étude HMUC bassin du Cher, mutualisés avec les SAGE Cher aval et Cher amont | 7% | 8% |
| Suivi/appui démarches locales (CTG2Q, CTMA, CT, PAPI, Canal, PLUi/SCOT, Goule...) | 15% | 12% |
| Journées échanges/formation + SDAGE 2022 | 5% | 5% |
| Gouvernance / sourcing / temps de gestion | 11% | 7% 49 |

VI. Programme d'action 2021 de la CIE

| Objectif général | N° | Objectif PAGD | Programme prévisionnel 2021 cellule animation | Dispositions du PAGD particulièrement cernées le cas échéant |
|--|-----|--|---|---|
| Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau | 1.1 | Améliorer la connaissance des prélèvements et du fonctionnement de la ressource | - Etude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique | 1.1.3: améliorer la connaissance des volumes prélevés 1.1.4 améliorer la connaissance des flux souterrains |
| | 1.2 | Respecter les volumes prélevables définis par usage, pérenniser la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation | - Etude des effets potentiels de la substitution et de prélèvements hivernaux supplémentaire - suivi CTG2Q et co-encadrement du stage "améliorer la connaissance de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau" - Appui aux démarches locales | 1.2.4: Favoriser la collaboration entre le SAGE et l'organisme unique 1.2.5: Réaliser une évaluation de l'impact sur la recharge hivernale des nappes souterraines à l'occasion des retenues de stockage hivernal nouvellement créées et fixer la définition des conditions d'alimentation 1.2.6/1.2.7/1.2.8: Accompagner la création des retenues de substitution / retenues collinaires/Privilégier les plans d'eau existants visant à limiter les prélèvements 1.2.9: évaluer l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique et la mise en place de retenues sur l'état de la ressource et la résorption du déficit quantitatif |
| | 1.3 | Encadrer la gestion de l'étang de Goule pour le soutien d'étiage | - Appui aux démarches locales | |
| | 1.4 | Optimiser les usages pour réduire les quantités d'eau utilisées | - Communication - Appui aux démarches locales | 1.4.3: Poursuivre la réduction des prélèvements des collectivités 1.4.5: Réduire les prélèvements du Canal |
| Optimiser l'usage Alimentation en Eau Potable et reconquérir la qualité de la ressource en eau souterraine | 2.1 | Organiser la gestion de l'AEP au niveau de l'ensemble du territoire et travailler sur les usages | - Appui aux démarches locales | |
| | 2.3 | Pérenniser l'Alimentation en Eau Potable en sécurisant l'approvisionnement, en limitant les pertes et en reconquérant la qualité des eaux souterraines | - Appui aux démarches locales | 2.3.5: Continuer la démarche de mise en place de plan d'actions sur les captages prioritaires afin de permettre la mise en œuvre de programmes d'actions spécifiques. Sur les captages de Soulangis, du Porche et de Saint Ursin. |

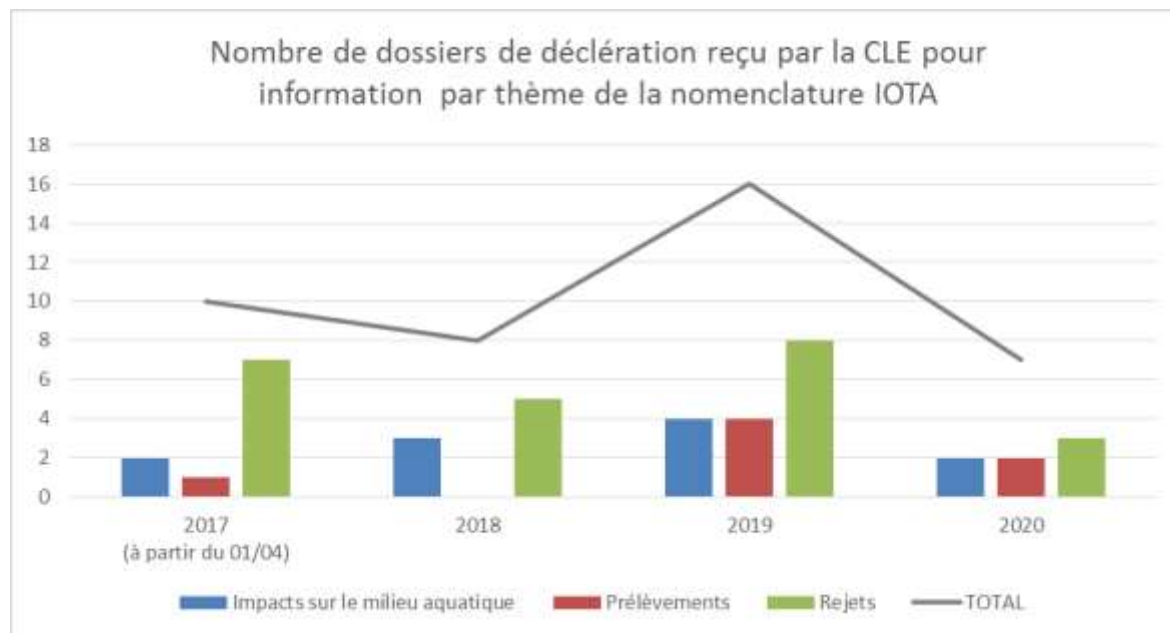
VI. Programme d'action 2021 de la C I F

| | | | | |
|--|-----|--|--|---|
| Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution | 3.1 | Réduire la pollution agricole | - Appui aux démarches locales /CTG2Q - Appui aux démarches locales /CTG2Q | 3.1.1 à 3.1.3: Trouver des leviers pour la mise en place d'actions dans le domaine agricole |
| | 3.3 | Réduire les pollutions des industriels | - Appui aux démarches locales /CTG2Q | 3.3.6: limiter l'impact des activités ne relevant pas de la nomenclature ICPE sur la qualité des cours d'eau |
| Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides | 4.1 | Animer, coordonner et pérenniser les actions au niveau du bassin versant | - Animation SAGE - Appui aux démarches locales/CTMA - Communication - CTG2Q | 4.1.1: améliorer la connaissance des milieux 4.1.3: pérenniser et renforcer le travail concerté entre CLE et maître d'ouvrage 4.1.5: sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau |
| | 4.2 | Préserver, restaurer et entretenir les berges, la ripisylve et le lit mineur des cours d'eau | - Etude ZEC - Appui aux démarches locales/CTMA | 4.2.8: Protéger l'espace de mobilité des cours d'eau 4.2.10: Préserver et restaurer les annexes hydrauliques |
| | 4.3 | Restaurer la continuité écologique des cours d'eau | - Appui aux démarches locales/CTMA | 4.3.1 à 4.3.4 |
| Développer la connaissance, la communication et les actions concertées | 5.1 | La mobilisation des acteurs et la valorisation du territoire | - Animation SAGE - Communication - Etude ZEC | 5.1.1: Continuer à entretenir la dynamique d'action, d'animation et de communication. 5.1.2: Déployer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE dont un animateur et un technicien supplémentaire si possible. |
| | 5.2 | La sensibilisation générale : création d'une culture commune autour de l'eau | - Communication - Etude ZEC - Animation SAGE | 5.2.1: axer la sensibilisation autour de la valeur patrimoniale, la vulnérabilité de la ressource en eau et l'importance des usages prioritaires comme l'AEP |
| | 5.3 | La sensibilisation axée sur les risques de pollution des eaux | - Appui aux démarches locales - CTG2Q | |
| | 5.4 | Mutualiser les connaissances et améliorer l'accès à l'information sur l'eau | - Communication | 5.4.6: Organiser des bilans et mises à jour des données à réaliser de manière périodique |

VII. Questions diverses

Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019 & 2020

- Respectivement 16 et 7 dossiers de déclaration pour information



On peut noter :

- pour 2019, les « rejet d'eaux pluviales » représente une surface cumulée de 42.3ha de projet (moins de 0,02% de la surface du SAGE) (62.1ha de bassin versant)

La création de 5 forages :

- 1 industriel assorti d'un volume de 69 000 m³/an (prélèvement de moins de 8m³/h) ;
- 3 agricoles, dont les volumes sont déjà autorisés
- 1 forage de reconnaissance AEP en lien avec le captage de Saint-Ursin – Bourges +

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-yevre-auron.fr

Commission Locale de l'Eau
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES

Animatrice: Cécile FALQUE - Bureau B226
Pyramides du Conseil Départemental
Route de Guerry
06.84.08.50.88 – 02.46.59.15.33